

Portage de repas

Bénéficiaire du service de portage de repas permet de contribuer au maintien à domicile, tout en continuant à s'alimenter sans avoir à faire les courses ou la cuisine. Ce service proposé par le CIAS du Grand Périgueux permet de bénéficier de repas équilibrés toute l'année et de prévenir les risques de dénutrition, de chutes et de maladie.

À qui est destiné le service de portage de repas sur le Grand Périgueux ?

3 possibilités

- › Vous avez plus de 60 ans,
- › Vous êtes malade ou convalescent.e (sans condition d'âge, mais justifiant d'un certificat médical),
- › Vous êtes en situation de handicap et bénéficiant d'un taux d'invalidité (sans condition d'âge).

Vivre sur le Grand Périgueux

Vous devez absolument résider sur le territoire de la communauté d'agglomération du CIAS du Grand Périgueux.

Quelles sont les modalités ?

Vous pouvez commander ou décommander auprès du service portage de repas du CIAS du Grand Périgueux en appelant au 05 53 54 76 70.

Un délai à respecter

Vous devez respecter un délai de 10 jours avant le jour de la livraison du portage de repas

En cas d'hospitalisation

- › La démarche en cas d'hospitalisation nécessite la suspension de la prestation durant la période de séjour.

Vous ou votre entourage devez en informer le service de portage de repas dès que possible et communiquer la date du retour à domicile, l'idéal étant au minimum 72h avant la date de retour.

- › Des réajustements des commandes seront possibles : vous pouvez modifier la commande, supprimer le repas ou envisager la fourniture de repas supplémentaires. Toutes modifications dans les commandes seront communiquées au plus tard 10 jours avant le jour de livraison.

Où peuvent être livrés les repas à domicile ?

3 secteurs de livraison :

- › Château l'Evêque : Château l'Evêque, Agonac, Chancelade, Mensignac, La Chapelle Gonaguet, Annesse et Beaulieu, Marsac, Razac, Coursac.
- › Boulazac Isle Manoire : Boulazac Isle Manoire, Bassillac et Auberoche, St Pierre de Chignac, Sanilhac (Notre Dame de Sanilhac), Saint Geyrac, Marsaneix, La Douze, St Crépin d'Auberoche.
- › Vergt : Manzac sur Vern, Eglise Neuve de Vergt, Breuilh, Vergt, Val de Louyre et Caudeau, Lacropte, Salon de Vergt, Creyssensac et Pissot, St Michel de Villadeix, Grun Bordas, Bourrou, Veyrines de Vergt, Fouleix, Saint Maime de Pereyrol, Chalagnac, Saint Paul de Serre.



Pour s'inscrire, contactez le CIAS du Grand Périgueux : Pascale LONGO responsable du service portage de repas
portagerepas2.cias@grandperigueux.fr 05.53.54.76.70

Structure



SOCIAL

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) ANTENNE DE COULOUNIEUX CHAMIERES

📍 113 bis Avenue du Général de Gaules
24660 Coulounieix Chamiers

🕒 Antenne ouverte du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

📞 05 53 54 76 70

✉ Courriel

📍 ITINÉRAIRE ([HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//45.191579,0.688612](https://www.google.com/maps/dir//45.191579,0.688612))



1 boulevard Lakanal - BP 70171
24019 PÉRIGUEUX Cedex

05 53 35 86 00

› CONTACT